



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/WG2020/5/1/Add.1
7 October 2022

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

GRUPE DE TRAVAIL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR LE CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'APRÈS-2020

Cinquième réunion

Montréal, 3-5 décembre 2022

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. À sa quatorzième réunion, la Conférence des Parties a adopté le processus préparatoire du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (décision [14/34](#)) et créé un groupe de travail intersessions à composition non limitée en appui à la préparation du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena a souligné l'importance d'inclure la prévention des risques biotechnologiques dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et a entrepris les démarches en vue de la préparation du volet de prévention des risques biotechnologiques du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (décision [CP-9/7](#)). La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages a invité les Parties au Protocole à participer au processus d'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (décision [NP-3/15](#)). D'autres décisions de la Conférence des Parties contiennent des éléments pertinents à la préparation du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020¹.
2. La Conférence des Parties a désigné M. Francis Ogwal (Ouganda) et M. Basile van Havre (Canada) coprésidents du Groupe de travail². Le Bureau de la Conférence des Parties servira de Bureau du Groupe de travail, conformément au règlement intérieur.
3. Le Groupe de travail sera formé de représentants des Parties à la Convention et aux protocoles, et ouvert aux observateurs, comme indiqué dans l'annexe à la décision 14/34.
4. Le processus de négociation aboutira à l'adoption d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 par la Conférence des Parties à la deuxième partie de sa quinzième réunion et à son appui par les Conférences des Parties siégeant en tant que réunions des Parties aux Protocoles à leurs réunions³.
5. La première réunion du Groupe de travail a eu lieu du 27 au 30 août 2019 à Nairobi. Le rapport de la réunion est publié dans le document [CBD/WG2020/1/5](#).
6. La deuxième réunion du Groupe de travail a eu lieu du 24 au 29 février 2020 à Rome. Le rapport de la réunion est publié dans le document [CBD/WG2020/2/4](#).
7. La troisième réunion du Groupe de travail s'est tenue en deux parties. La première partie s'est tenue virtuellement du 23 août 2021 au 3 septembre 2021 et la deuxième partie s'est tenue à Genève, en Suisse, du 14 au 29 mars 2022. Le rapport de la réunion figure dans le document [CBD/WG2020/3/7](#).

¹ Pour une synthèse de ces décisions, voir [CBD/POST2020/PREP/1/1](#).

² Voir le paragraphe 2 de l'annexe à la décision 14/34.

³ Ibid., paragraphe 3.

8. La quatrième réunion du Groupe de travail s'est tenue du 21 au 26 juin 2022 à Nairobi. Le rapport de cette réunion figure dans le document [CBD/WG2020/4/4](#).

9. À la quatrième réunion, le Groupe de travail a décidé de convoquer une cinquième réunion, qui est maintenant prévue du 3 au 5 décembre 2022 à Montréal (Canada), immédiatement avant la deuxième partie de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, qui se tiendra à Montréal du 7 au 19 décembre 2022.

POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

10. La réunion sera ouverte par les coprésidents du Groupe de travail.

POINT 2. ORGANISATION DES TRAVAUX

11. Le Groupe de travail élira un Rapporteur sur recommandation du Bureau.

12. L'ordre du jour provisoire a été établi par la Secrétaire exécutive en consultation avec les coprésidents du Groupe de travail et le Bureau, conformément aux paragraphes 8 et 9 du règlement intérieur des réunions de la Conférence des Parties, compte tenu du processus préparatoire décrit dans l'annexe de la décision 14/34 et des résultats des première, deuxième, troisième et quatrième réunions du Groupe de travail.

13. Le Groupe de travail devrait mener les travaux de sa cinquième réunion en séance plénière, avec l'appui des groupes de contact si nécessaire pour faire avancer ses travaux. L'interprétation sera assurée pour les séances plénières dans les six langues officielles des Nations Unies. Une proposition d'organisation des travaux sera disponible dans un additif à venir.

14. Le Groupe de travail sera invité à convenir de l'organisation proposée des travaux.

15. La liste des documents pour la cinquième réunion du Groupe de travail figure en annexe.

POINT 3. RAPPORTS DES COPRESIDENTS SUR LES TRAVAUX INTERSESSIONS

16. Sous ce point de l'ordre du jour, le Groupe de travail prendra note des rapports des coprésidents du Groupe de travail concernant les travaux intersessions réalisés depuis la quatrième réunion, y compris les travaux du Groupe informel sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020⁴, qui a tenu sa réunion en présentiel à Montréal, au Canada, du 26 au 30 septembre 2022⁵.

POINT 4. CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITE POUR L'APRES-2020

17. À sa quatrième réunion, le Groupe de travail a poursuivi l'élaboration du projet de cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 en tenant compte des résultats de la deuxième partie de sa troisième réunion ([CBD/WG2020/3/7](#)) et du premier projet de cadre. Les résultats de son examen figurent dans la recommandation 4/1 relative au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

18. Le Groupe de travail mènera ses travaux sur ce point de l'ordre du jour en se fondant sur les résultats de sa quatrième réunion, en s'appuyant également, le cas échéant, sur le premier projet de cadre, et en tenant compte des résultats pertinents de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application et de la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. Il pourrait également prendre en compte les résultats de ses travaux intersessions, y compris les résultats des travaux du Groupe informel, comme indiqué au point 3 de l'ordre du jour.

⁴ Voir la notification [2022-051](#) du 23 août 2022 (en anglais).

⁵ Le rapport de cette réunion sera disponible à l'adresse suivante <https://www.cbd.int/meetings/POST2020-OM-2022-01>.

POINT 5. INFORMATION SUR LES SÉQUENCES NUMÉRIQUES DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES

19. Au paragraphe 6 de la décision [14/20](#), les Parties ont convenu de travailler à la résolution des divergences de vues concernant le partage des avantages découlant de l'utilisation de l'information sur les séquences numériques des ressources génétiques et ont élaboré un processus à cette fin, comprenant la soumission de points de vue, la réalisation d'études et la convocation d'une réunion d'un groupe spécial d'experts techniques élargi. Les résultats de ces travaux ont été présentés au Groupe de travail à la première partie de sa troisième réunion. À la lumière des débats de cette réunion, les coprésidents du Groupe de travail et la Secrétaire exécutive ont créé un Groupe consultatif informel des coprésidents sur l'information sur les séquences numériques des ressources génétiques chargé de fournir des conseils et des informations en retour au Groupe de travail.

20. À la deuxième partie de sa troisième réunion, le Groupe de travail a examiné les informations concernant les travaux réalisés par le Groupe consultatif informel des coprésidents et a élaboré la recommandation 3/2 qui présente certaines caractéristiques convenues d'une solution de partage juste et équitable des avantages liés à l'information sur les séquences numériques des ressources génétiques et a demandé que des travaux intersessions supplémentaires soient menés par le Groupe consultatif informel des coprésidents. La recommandation comprenait également des éléments d'un projet de décision à soumettre à la Conférence des Parties pour examen.

21. À sa quatrième réunion, tenue à Nairobi du 21 au 26 juin 2022, le Groupe de travail a poursuivi les débats concernant l'information sur les séquences numériques, en faisant fond sur les travaux de sa troisième réunion et en s'appuyant sur les travaux complémentaires du Groupe consultatif informel des coprésidents, et a élaboré la recommandation 4/2, qui comprend les éléments révisés d'un projet de décision à soumettre à la Conférence des Parties.

22. Le Groupe de travail poursuivra ses travaux sur la base des résultats de sa quatrième réunion, en tenant compte des résultats de ses troisième et quatrième réunions ainsi que des résultats des travaux du Groupe consultatif informel des coprésidents.

POINT 6. AUTRES QUESTIONS

23. Sous ce point, le Groupe de travail pourrait aborder d'autres questions liées à l'objet de la réunion.

POINT 7. ADOPTION DU RAPPORT

24. Le Groupe de travail sera invité à examiner et à adopter le rapport sur les travaux de sa cinquième réunion sur la base du projet de rapport établi par le Rapporteur.

POINT 8. CLÔTURE DE LA RÉUNION

25. La réunion devrait s'achever le 5 décembre 2022 à 18 heures.

Annexe

LISTE DES DOCUMENTS

CBD/WG2020/5/1	Ordre du jour provisoire
CBD/WG2020/5/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté
CBD/WG2020/5/1/Add.2	Organisation provisoire des travaux et note relative au déroulement de la réunion
CBD/WG2020/5/1/Add.3	Organisation provisoire des travaux
CBD/WG2020/5/2	Résultats des travaux du Groupe informel sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020
CBD/WG2020/5/3	Informations sur les séquences numériques des ressources génétiques
CBD/WG2020/3/3	Premier projet de cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020
CBD/WG2020/4/4	Rapport du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 sur sa quatrième réunion
CBD/WG2020/5/INF/1	Rapport des coresponsables sur les travaux menés par le Groupe consultatif informel des coprésidents sur l'information sur les séquences numériques des ressources génétiques depuis la quatrième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020
CBD/POST2020/OM/2022/1/2	Rapport de la réunion du Groupe informel sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020
CBD/ID/OM/2022/1/2	Rapport de l'atelier d'experts sur le cadre de suivi du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020
